

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 5 octobre 2023
Rapporteur :
Madame Laurence VIGNON

N° 48

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 11/10/2023
- la transmission au contrôle de légalité le : 11/10/2023 (accusé de réception du 11/10/2023)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Tarifs de location des équipements sportifs à destination de centres de formation

Dans le cadre de sa politique de développement sportif, la ville de Quimper met à disposition des équipements sportifs (salles de sport, terrains, salle de réunion) à des organismes de formations liés à la pratique sportive.

Les tarifs proposés sont les suivants :

- salles de sports (dojo, sports collectifs, salle d'escalade...) : 16 € de l'heure ;
- terrain en herbe et synthétique : 9 € de l'heure ;
- salle de réunion de la Halle des Sports de Penhars (60 m²) : 12 € de l'heure ;
- espace Convivialité de Creac'h Gwen :
 - Espace Total 140 m² : 25 € de l'heure
 - Espace 1 de 90 m² : 17 € de l'heure
 - Espace 2 de 50 m² : 10 € de l'heure

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'adopter les tarifs présentés ci-dessus qui entreront en application à compter du caractère exécutoire de la présente délibération.